

WAM

WAM

WAM

WAM

REVUE MENSUELLE BELGE  
**LA CITÉ**  
URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC  
RECONSTRUCTION  
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Rédacteurs : MM. Fern. BODSON, architecte (Bruxelles); J. DE LIGNE, architecte (Bruxelles); J. EGGERICX, architecte (Bruxelles); Huib. HOSTE, architecte (Bruges); Raymond MOENAERT, architecte (Bruxelles); L. van der SWAELMEN, architecte-paysagiste (Bruxelles); J. M. van HARDEVELD (Amsterdam); M. Raph. VERWILGHEN, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles), Secrétaire de la Rédaction.

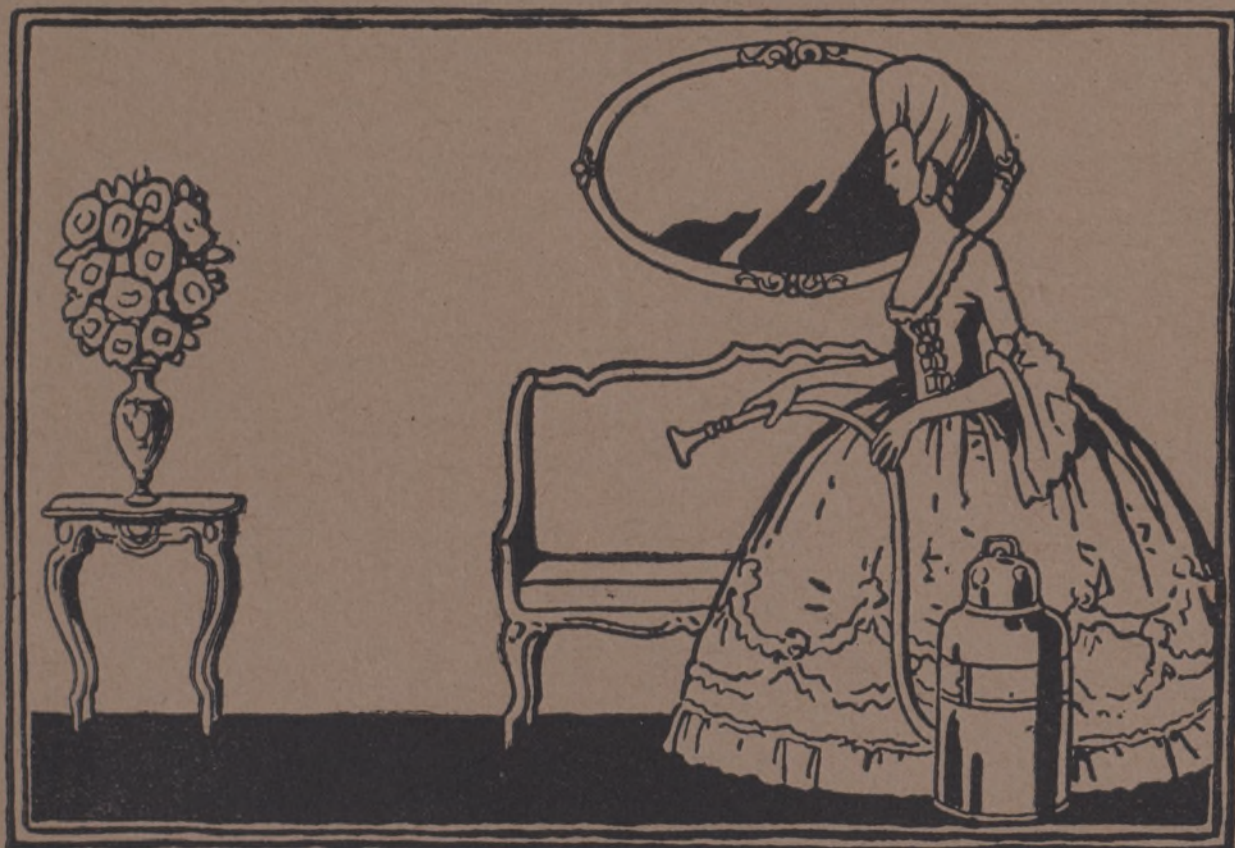
Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « la Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue.

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, Saint-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro s'adresser exclusivement aux librairies. Dépôt principal : Librairie Lamertin, 58-62, Coudenberg. Bruxelles.

ABONNEMENT : Belgique 10 fr.; Etranger, 15 fr. Le numéro, Un franc.

Les abonnements peuvent se prendre en versant la somme de 10 francs au crédit du Compte chèques-postaux n° 16621 (Revue : La Cité). Moyennant un supplément de 3 francs les numéros sont envoyés mensuellement sous enveloppe cartonnée.



**NILFISK** ASPIRATEUR  
ELECTRIQUE

*Le meilleur du Monde*

H. MILLS, 92, Av. Louise - BRUXELLES  
AGENT GÉNÉRAL POUR LA BELGIQUE

Tél : 272,61

Demandez le  
Catalogue n° 8  
ou un appareil  
à l'essai  
sans frais

Vous serez émerveillé

# LA CITÉ ARCHITECTURE URBANISME

VOLUME  
4

NUMERO  
10

## LA SIGNIFICATION DE LA COULEUR EN ARCHITECTURE

par Théo van Doesburg.

Pour l'architecture nouvelle, la couleur a une importance considérable; elle est un des éléments essentiels de ses moyens d'expression. C'est grâce à la couleur que les rapports des volumes, recherchés par l'architecte, deviennent *visibles*; ainsi la couleur *complète* l'architecture et en est un *élément essentiel*.

Jusqu'ici le rôle de la couleur était secondaire. Il ne pouvait en être autrement étant donné que la nécessité d'exprimer des volumes ne s'imposait pas lors de l'assemblage quelconque de « caisses » d'habitation. Ce n'est que lorsque la construction devient œuvre architecturale, c'est-à-dire un ensemble de volumes, de plans, de couleurs, que cette dernière reprend l'importance qui lui revient. Nous devons reconnaître qu'à quelques exceptions près, aucun résultat satisfaisant n'a été obtenu. Il ne pouvait en être autrement, étant donné qu'un résultat satisfaisant ne peut être obtenu que par une application *logique* de la couleur tant au dehors qu'à l'intérieur de l'édifice. Bien des malentendus et d'erreurs furent les conséquences du fait que peintres et architectes n'ont pas su respecter suffisamment leur champ d'action respectif. D'une part, les architectes mirent des entraves aux peintres, d'autre part, les architectes laissèrent trop de liberté aux peintres. Il s'en suivit, dans le premier cas, un compromis, et dans le second, une décoration picturale trop voyante et non organique (par

LA CITÉ. MAI 1924.

exemple, Taut-Oskar Fischer, à Magdebourg). Dans les deux cas, la couleur exerça sur l'architecture une action destructive.

Le problème de la couleur en architecture est trop important pour qu'on puisse le résoudre en un tour de main, et encore lorsque l'édifice est achevé.

La plupart du temps il n'est pas tenu compte dans le métré des exigences picturales de l'édifice; quant à ce que les architectes eux-mêmes réalisent à cet égard, cela fait au problème plus de mal que de bien. Étendre du bleu ou du jaune sur châssis de fenêtres et portes ne se distingue pas essentiellement de ce que les peintres en bâtiment, jadis, faisaient pour protéger les menuiseries contre l'humidité.

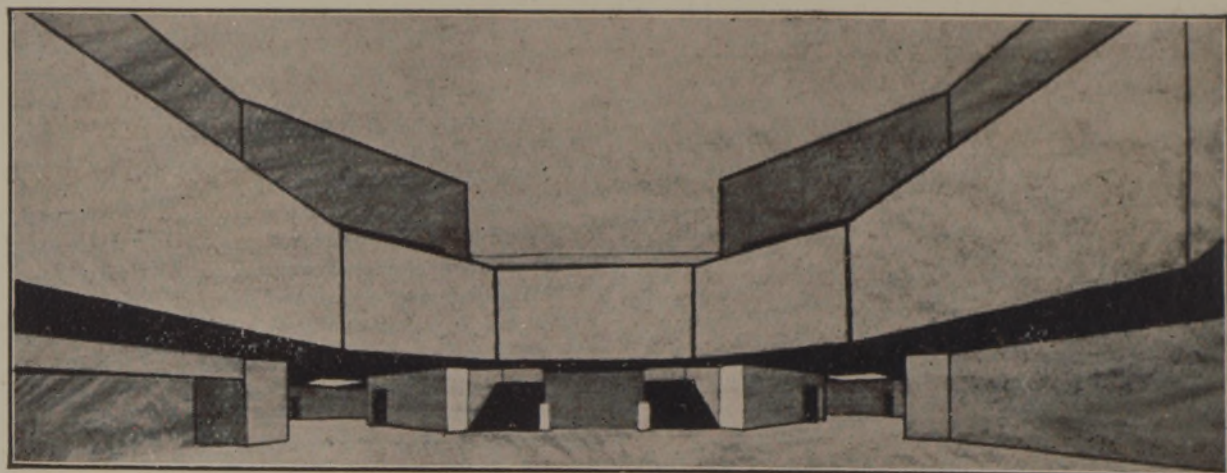
## II

Teinture et couleur sont choses distinctes. La peinture est un moyen, la couleur est un but. On peut couvrir un intérieur ou une façade de teinture bleue, jaune, verte, violette ou rouge, sans qu'il ne puisse être question de couleur, quelque bigarré que soit l'ensemble. Tout comme assembler des locaux d'habitation n'est pas faire de l'*architecture*, de même étendre les unes à côté des autres des teintes diverses ne résoud pas le problème de la couleur.

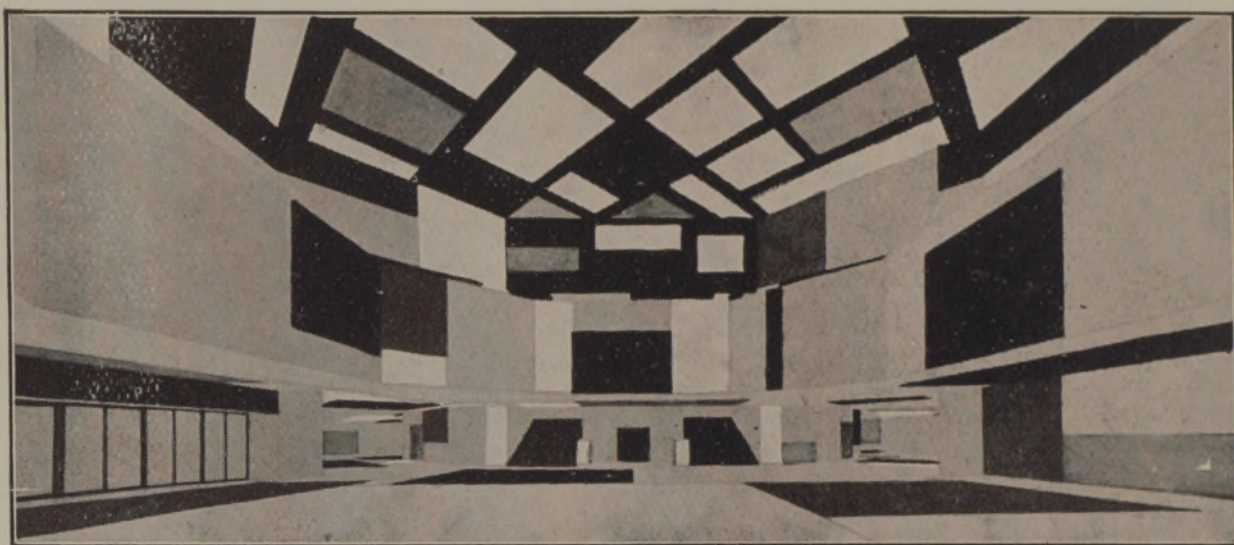
Ici encore, c'est l'équilibre qui importe. Ce n'est pas avec des paroles, qui servent de ralliement, que nous allons progresser; seule la pratique peut nous être utile.

Ceci dit, imaginons un intérieur où toute couleur serait absente, neutre, c'est-à-dire gris, un espace limité par six plans neutres, gris. Cet espace neutre *n'agit pas*, c'est-à-dire *qu'il n'exprime pas ses rapports des proportions*, et les exprimera d'autant moins, que par un libre accès de la lumière on supprimera le contraste des coins d'ombre. Cet espace *inactif* constitue un *vide*. Si on place dans cet intérieur quelques meubles qui, par leur matière, sont également neutres et gris, on constate que le résultat est tout aussi nul, donc passif. (On me pardonnera cette *contradictio in adjecto*.) Dans cet intérieur, il est impossible de s'orienter, de déterminer la distance qui sépare les meubles du mur. *Tout se confond*. On ne peut déterminer ni espace, ni objet dans leur rapport réciproque.

*L'intérieur est aveugle.*



INTÉRIEUR D'UN HALL DANS UN BATIMENT UNIVERSITAIRE.  
 Architecte C. VAN EESTEREN  
 a) La construction « neutre », sans couleurs.



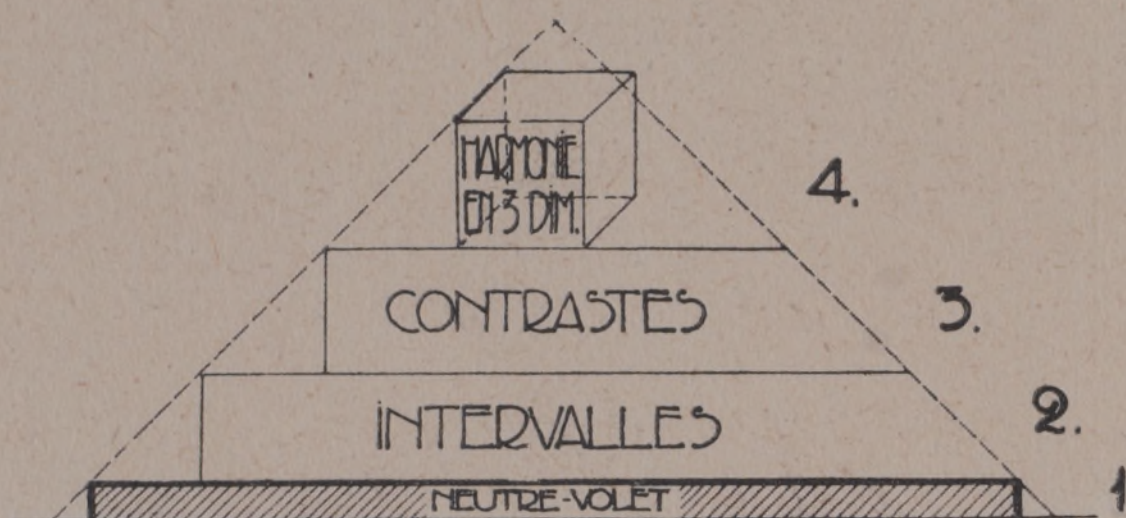
LE MÊME INTÉRIEUR REVÊTU DE COULEURS PAR LE PEINTRE.  
 THÈO VAN DOESBURG.  
 b) complète (a) par une construction plastique.

C'est intentionnellement que je prends cet exemple négatif, afin d'éveiller chez le lecteur le désir de l'opposition et du contraste.

Tout homme recèle en lui le désir de voir exprimer de manière *visible*, par des contrastes, les rapports de ce qui l'entoure. D'où le droit reconnu à l'architecture : l'élément plastique. Le désir du contraste entre l'espace et l'objet se manifeste aussitôt que naît le besoin de parois et de meubles de différentes couleurs, qui ne se confondent pas ; de la subdivision des parois au moyen de tableaux, de tentures vives ou de panneaux peints.

Tout le problème de la couleur en architecture consiste dans la montée du gris absolu, du neutre aveugle, vers les contrastes fortement visibles. C'est une montée de l'indéterminé inexprimable vers le déterminé violemment exprimé. (En chiffres, cela s'exprimerait : 0-1-2-3-4-5, etc.)

Le problème de la couleur en architecture se résume plus clairement encore par le schéma ci-contre :



Ce schéma figure quatre degrés de développement, partant du neutre absolu ou aveugle, pour arriver à l'expression la plus harmonieuse d'un intérieur avec objets. Entre ces degrés se trouvent les « intervalles » (2) et les « contrastes » (3).

Il nous est loisible de nous figurer d'autres intérieurs, soit par exemple entre 2 et 3, un intérieur où l'on s'applique à obtenir un résultat par des contrastes secondaires, comme le font les *décorateurs modernes*, dans les cinémas et les cafés. Mais ceci n'a rien de commun avec l'emploi des couleurs, dans le but de rendre visible les rapports équilibrés des proportions.

En 4, que j'ai figuré par un cube, on a également obtenu, par l'emploi judicieux des couleurs, une sorte de neutralité, d'une tout autre nature que celle du 1, et ce par la juste ordonnance, la proportion et la valeur des couleurs contrastantes. Un intérieur bien réussi dans toutes ses parties donne une impression neutre, parce qu'il n'y domine aucune forme d'un individualisme capricieux, ni aucune couleur qui capte notre regard. Aussi longtemps que des

détails ou des objets spéciaux se font remarquer, soit par leurs couleurs, soit par leurs formes, l'unité n'est pas réalisée. Si, au contraire, l'unité est réalisée, l'espace et les détails forment une unité, tandis que chaque couleur conserve sa force propre.

### III

Après cet exposé plus ou moins théorique concernant le principe de la couleur en architecture, voyons à présent de plus près le côté pratique de notre sujet.

Mais avant tout il s'agit de distinguer nettement les trois principales tendances de l'architecture, étant donné que cela est d'une grande importance pour l'application de la couleur.

1. L'architecture décorative.
2. L'architecture constructive, exclusivement utilitaire.
3. L'architecture plastique.

En architecture décorative, la couleur est un moyen dont on se sert pour décorer les surfaces créées par l'architecture.

La couleur est ici exclusivement ornementale, sans former une unité avec l'architecture; elle reste donc un élément indépendant qui, au lieu de donner plus de *force* à l'édifice, ne fait que le camoufler et, dans les cas extrêmes, le détruit. (Période baroque.)

Ceci s'applique à presque tout ce que notre époque produit sous le vocable d'art d'intérieur moderne. Il en est de la sorte, que l'on suive le style Biedermeier avec les motifs empruntés à la nature, les lignes vermicelle, ou les formes stylisées, en des divisions rectangulaires (Biedermeier avec des carrés).

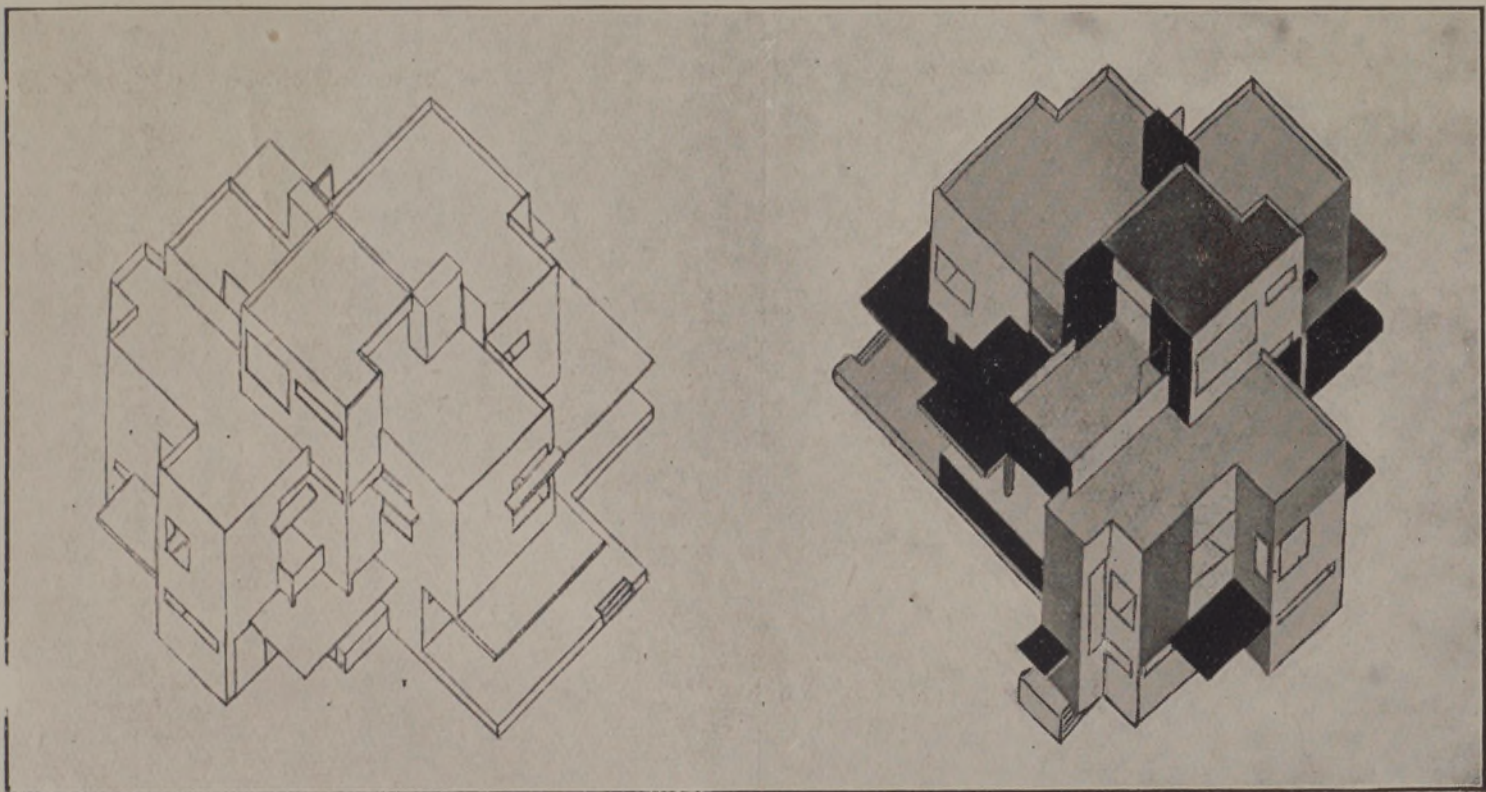
Dans l'architecture constructive, qui sert exclusivement les besoins matériels, la couleur n'a pas d'autre rôle que d'accentuer davantage encore, par une teinte absolument neutre — gris, vert, brun — l'élément qui relie et unifie l'architecture, et de protéger le bois, le fer, etc., contre l'action de l'humidité. En conséquence, elle conduit à l'accentuation du caractère constructif, anatomique, de l'architecture.

L'architecture utilitaire ne tient compte que du côté pratique de la vie; la mécanique fonctionnelle de la vie, de l'habitat, du travail, etc. Mais il existe encore une autre nécessité que celle purement pratique, à savoir une spirituelle.

Du moment que l'architecte ou l'ingénieur veulent rendre visibles les rapports équilibrés des proportions, c'est-à-dire exprimer comment un mur se comporte en relation avec l'espace, leurs intentions ne sont plus exclusivement constructives, mais également plastiques. Dès que l'on rend visible, que l'on accentue ces rapports, y compris ceux des matériaux, l'esthétique entre en jeu. Exprimer consciemment des rapports équilibrés est faire œuvre plastique.

\*\*\*

Arrivée à ce stade, le stade de l'architecture plastique, la couleur devient une *matière d'expression*, de valeur équivalente à tous les autres matériaux, tels que la pierre, le fer, le verre, etc.



EXTÉRIEUR D'UNE HABITATION

Architectes :  
THÉO VAN DOESBURG et  
C. VAN EESTEREN.  
a) Construction « neutre »  
sans couleurs.

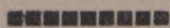
b) La même maison complé-  
tée par la composition pictu-  
rale en trois dimensions.  
Peintre :  
THÉO VAN DOESBURG.



Alors la couleur ne sert pas seulement à l'orientation, c'est-à-dire pour rendre visible la distance, la position, la direction des volumes et des objets, mais surtout afin de satisfaire le désir de rendre visibles les rapports mutuels entre les espaces et les objets, de direction à la position, de mesure à la direction, etc. C'est dans l'ordonnance de ces proportions que réside le rôle esthétique de l'architecture. Si alors on atteint à l'harmonie, on atteint également au style. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans d'autres démonstrations; un équilibre ne peut être atteint que par un partage judicieux entre l'ingénieur, l'architecte et le peintre. Arrivée à ce stade, l'architecture aura dépassé sa période purement constructive, durant laquelle elle s'est épurée. Aussi elle ne se contente plus de montrer son anatomie, elle est devenue un corps indivisible et animé.

Théo VAN DOESBURG.

## NOS TERRILS



Sur les bords de la Sambre et de la Meuse on peut remarquer les nombreuses et importantes montagnes artificielles formées par les crassiers de nos grands établissements industriels et par les déchets des sièges d'extraction de nos bassins houillers.

Les voyageurs sensibles à la beauté des sites regrettent ces silhouettes informes qui troublent l'harmonie esthétique de ces belles contrées.

Les hygiénistes s'inquiètent de la nuisance de ces amas de scories et de schistes qui livrent à tous les vents, leurs poussières et leurs gaz.

Cependant la plus grande partie des touristes et les habitants eux-mêmes, semblent rester indifférents devant cet état de choses.

Si dans la période d'avant-guerre, l'attention n'a pas été attirée sur cette question, les moments difficiles que nous traversons ne nous laissent-ils vraiment pas le loisir d'y arrêter un instant notre pensée?

Il y a quelque 20 ans je signalais à un de nos magistrats, la nuisance et le triste aspect de ces terrils; voici la réponse reçue : « Que voulez-vous? c'est la caractéristique de nos régions industrielles! »

Vers la fin de la guerre, pendant les études si sérieuses et si bien organisées par l'Union des Villes, j'avais écrit pour signaler ce sujet d'études à M. E. Beco, Gouverneur du Brabant, qui présidait toutes nos réunions avec un étonnant esprit d'initiative et une activité inlassable.

La question parut intéressante mais l'armistice survint deux mois après, et dès lors des problèmes angoissants ont sollicité tous les efforts, et la solution de la plupart semble encore éloignée.

Je conserve cependant le ferme espoir qu'un jour ceux qui ont à cœur l'avenir de notre cher pays voudront reprendre cette question des terrils et je me plais à penser qu'ils sauront la résoudre.

Lorsque l'on considère les masses énormes de ces dépôts encombrants, et les surfaces importantes des terrains qu'ils immobilisent dans la partie Sud-Est de la Belgique, on est amené à porter sa pensée vers les territoires que leur niveau inférieur rend inutilisables dans de nombreuses parties du Nord-Ouest du pays.

En imagination on voudrait voir ces masses transportées pour servir au comblement des étangs et des marais stériles.

On rêve de rendre ainsi au pays, des étendues considérables.

Rêve! Chimère! Utopie- Pourquoi? Une telle entreprise est-elle vraiment irréalisable? Je me permets d'en douter.

Si les soucis actuels nous éloignent de l'étude de problèmes aussi ardu, dont la solution ne s'impose pas immédiatement; si l'on recule devant les difficultés de réalisation de l'heure présente, on doit cependant se rendre compte du temps très long que demandera l'examen d'un tel problème. En raison même de cette longue période de préparation on pourrait consacrer à l'étude l'attente d'une époque meilleure, où les conditions du travail et des transports seront améliorées à tous les points de vue.

Pour les sceptiques et les indifférents (la majorité malheureusement) il n'est peut-être pas inutile de donner déjà quelques chiffres qui, je l'espère, retiendront leur attention.

Des renseignements que j'avais recueillis



en 1918, afin de commencer une documentation, il résulte que, rien que pour la ville de Liège et les communes adjacentes (Seraing compris) la surface des terrains occupés par les terrils et les crassiers s'élève à plus de deux cent et quinze hectares.

A cette époque, la masse de ces déchets était de plus de trente-huit millions de mètres cubes!

Et ces chiffres ne se rapportent qu'à une petite partie de l'ensemble de nos régions industrielles.

Depuis cette époque, la métallurgie a pu rallumer, en partie, les hauts-fourneaux, et les houillères surtout continuent à charger et à agrandir leurs terrils.

Le mal ira s'empirant chaque jour.

Les charbonnages importants, comme les grandes usines créent naturellement des agglomérations populeuses.

Les terrains que leurs dépôts immobilisent sont donc d'une valeur réelle, et représentent une perte absolue, aussi bien pour la bâtisse que pour les extensions des installations industrielles et pour la culture.

On peut même voir à Liège et aux environs des dépôts industriels recouvrir peu à peu des terrains bâtis où de nombreuses habitations ont dû être sacrifiées.

Actuellement encore, à Montegnée, j'ai vu la démolition de maisons dont l'emplacement est envahi par un terril.

Dans d'autres parties, des coronas entiers sont voués à la démolition par l'envahissement de crassiers monstrueux.

Tous les jours de nouveaux terrains sont acquis pour les besoins d'avenir de ces dépôts; c'est par hectares que ces emprises s'avancent.

Si, rarement, quelques terrains incultes sont absorbés par ces envahissements, le plus grand nombre sont trop souvent d'excellents terrains de culture florissantes, ou des parties très propres à la bâtisses, qui, peu à peu, se recouvrent comme d'un linceuil de mort, de ces schistes houillers. On voit trop souvent ces noirs éboulis s'avancer implacablement vers des groupes d'habitations déjà

souillées de poussières et qui semblent pleurer leur destruction prochaine.

Et la quantité va grandissante des terrains perdus à jamais.

J'entends souvent dire que c'est là une nécessité industrielle, que le charbon est une richesse nationale dont rien ne peut empêcher l'exploitation, etc...

Tous ces clichés connus n'excusent pas l'abus du mal et ne peuvent suffire pour écarter toute recherche d'amélioration.

Au point de vue de l'hygiène, que de choses on pourrait dire si l'on voulait les examiner toutes. Ne parlons sommairement que de deux choses principales.

D'abord les poussières.

Quelle que soit la nature du dépôt, les parties pulvérisées y sont en abondance. Les vents qui balayent en tous sens ces tas immenses, emportent ces poussières dans un rayon très étendu. Ce qui fait donner son nom au Pays Noir, c'est malheureusement cette poussière salissante et nuisible qui, sans trêve, pénètre partout, même dans les lieux les mieux clos.

Qu'elle impreigne les bronches et les muqueuses des voies respiratoires, cela ne fait aucun doute.

On ne peut le nier non plus, cette poussière fait le plus grand tort à la végétation et la floraison est vraiment pénible dans les zones environnant les crassiers.

Avant la guerre, je croyais aussi que l'abondance des poussières était due principalement aux fumées industrielles. La destruction systématique de nos usines par les Allemands a amené l'arrêt forcé pendant plusieurs années de la presque totalité des fumées. Or j'ai parfaitement constaté le même envahissement des poussières à très peu de chose près.

Malheureusement, il n'y a pas que la poussière de ces dépôts qui soit anti-hygiénique, il y a aussi les gaz qu'ils dégagent.

Les scories que l'on verse presque toujours incandescentes, ces laitiers en fusion provenant des hauts fourneaux, dégagent d'énormes quantités de gaz nuisibles. L'insa-

lubrité est à son comble dans les zones qui avoisinent les terrils en feu. On connaît les difficultés souvent insurmontables pour éteindre ces interminables incendies.

Lorsque l'on passe sous le vent même à longue distance des terrils en feu, on se demande comment la vie peut subsister dans les habitations baignées de ces gaz asphyxiants.

Je ne parlerai pas du caractère inesthétique de ces dépôts informes, je ne serais compris que d'une minorité d'ailleurs convaincue d'avance.

Il serait surtout intéressant de parler du côté économique de la question, qui presque seul, pourra retenir l'attention du grand nombre.

J'ai dit plus haut qu'en 1918, pour Liège et les environs, la surface totale des terrains occupés était d'environ 2,150,000 mètres carrés.

Si l'on considère les prix élevés de la plupart de ces terrains, on est bien proche de la vérité en estimant leur valeur totale à plus de sept millions de francs.

Ce n'est pas l'éloquence de ce chiffre qui arrêtera le mal, cela rentre dans les frais généraux d'exploitation, sans plus. Il n'est cependant pas inutile de le signaler. Mais oserait-on dire que ce n'est pas une perte pour la culture que la suppression de ces grands espaces souvent très fertiles? Combien de ces terrains envahis chaque jour, qui depuis très longtemps étaient, chaque année, couverts de belles récoltes!

D'autre part, n'avons-nous pas le plus pressant besoin de décongestionner nos cités si peuplées des régions industrielles? Peut-on nier la nécessité des voiries larges, des espaces libres et verdoyants, des emplacements salubres pour la bâtisse? Ce sont surtout les communes de nos bassins houillers qui sont les plus denses et qui ont le plus grand besoin de terrains dont elles manquent de plus en plus. Certaines de ces agglomérations étouffent véritablement sous l'entassement des usines et des crassiers.

Les chiffres que j'ai cités après une en-

quête faite dans une zone relativement restreinte me donnent la certitude que lorsqu'on établira le compte de tous les terrains affectés, dans toute la Belgique, aux dépôts des déchets industriels, on sera frappé de leur importance en valeur et surtout en étendue.

A côté de ces données il sera tout aussi intéressant de connaître par des statistiques sérieuses, la surface totale des terrains qui, dans d'autres parties du pays, sont inutilisables et souvent malsains par suite de leur niveau trop bas. La plupart sont des étangs ou des marécages. Je ne suis pas éloigné de croire que les surfaces additionnées de tous ces terrains donneront un chiffre qui fera réfléchir les plus indifférents.

Inutile d'insister sur les très grandes difficultés que présente le problème. On peut même admettre que dans l'état actuel des choses, ces difficultés semblent insurmontables.

Mais je me refuse à croire que l'avenir ne pourra voir le jour où se formera la réunion indispensable des compétences et des bonnes volontés pour étudier le problème dans toute son ampleur et pour suggérer les moyens pratiques de réalisation.

Le problème est double :

Suppression des dépôts.

Comblement des terrains bas.

La première comprend elle-même de nombreuses divisions :

1° Statistique complète des crassiers et terrils avec des indications telles que :

a) Nom des firmes industrielles.

b) Noms des communes où les dépôts se trouvent;

c) Surface des terrains occupés;

d) Surface des terrains de réserves;

e) Valeur de ces terrains d'après les indications des receveurs de l'enregistrement;

f) Volume en mètres cubes des dépôts;

g) Nature des matières, leur composition chimique, autant que possible.

2° Etat des raccordements aux voies ferrées, établis ou possibles, de ces dépôts.

3° Recherche des moyens d'intensifier



l'utilisation industrielle de ces dépôts : briques de schiste, briques de laitier, laitier granulé, balastes, utilisation des cendres aux bétons maigres, blocs à maçonnerie, plaques de cloisons, mortier, etc.

4° Chercher des utilisations nouvelles des matières constituant ces dépôts.

En résumé, rechercher tous les moyens pratiques d'utiliser sur place, ou dans la région, la plus grande partie possible de ces matières.

Quant aux terrils en général, quelques mauvaises langues ont insinué que si les galeries exploitées étaient bien remblayées de schistes, la quantité à déposer à la surface serait considérablement réduite.

Quoi qu'il en soit il n'est pas impossible de trouver certains modes d'utilisation de ces schistes houillers. Actuellement, je ne vois que les briques mécaniques et les remblais. D'ailleurs ces remblais au bout de quelques années donnent un terrain fertile pour de nombreuses essences.

Lorsque l'on aura épuisé tous les moyens d'utiliser sur place, une partie de ces déchets industriels, il faudra bien que l'on aborde de front la question des transports.

C'est encore là un problème complexe. Raccord aux voies, matériel disponible, moyens rapides et économiques de chargement, etc. Transport aux diverses destinations, études de la distribution, des déchargements, des nivellements, etc.

Préalablement à ce travail il sera indispensable d'avoir le relevé très sérieux de tous les terrains à remblayer.

a) Leur situation exacte, plan cadastral si possible;

b) Leurs surfaces, leurs valeurs;

c) La hauteur moyenne des remblais nécessaires;

d) La nature des matières désirées pour ces remblais;

e) La distance des voies de chemin de fer, les moyens d'accès, etc.

Le côté financier de toutes ces questions demandera un examen des plus attentif. Même après la mise en œuvre des moyens

les plus économiques, la dépense sera très importante.

D'autre part, il faudra tenir compte des bénéfices réalisés par :

1° La libre disposition des terrains déblayés qui donnera des bénéfices considérables; soit que ces terrains servent aux extensions industrielles, soit qu'ils soient revendus aux communes ou aux particulier;

2° La plus-value des terrains anciennement marécageux, lorsqu'ils seront rendus utilisable par le remblai;

3° L'économie réalisée par l'industrie, si l'on arrive un jour à pouvoir supprimer les dépôts permanents, et à charger directement les déchets pour leur utilisation, au fur et à mesure de leur production;

4° L'économie aussi à réaliser dans ce cas, des coûteuses installations pour les chargements des terrils et crassiers.

De tous ces problèmes et de bien d'autres qui s'y rattachent et qui surgiront pendant les études, il résultera d'abord, je l'espère sincèrement, un exposé des solutions possibles au point de vue matériel, et ensuite, des données comparatives des dépenses à faire et des économies à réaliser.

Même si le résultat donne un excédent des dépenses (ce qui reste à prouver) j'estime que le sacrifice est utile et qu'il doit être fait. Utile surtout pour l'assainissement de très nombreuses communes et pour l'amélioration de l'hygiène publique du pays. Utile aussi pour beaucoup de sites qui retrouveront leurs beautés naturelles.

Ces notes ne donnent qu'une ébauche encore informe du problème; j'espère que la question retiendra l'attention de quelques-uns et je fais le vœu de voir un jour un organisme puissant comme l'Union des Villes, s'attacher à l'étude de cette question, et réunir sous sa direction éclairée les bonnes volontés et les compétences indispensables pour examiner tous les points du problème et envisager les solutions possibles.

THUILLIER,

Architecte honoraire de la ville de Liège.  
D'après « Le Mouvement Communal » 15-31 mars 1924

BRUXELLES. — LA JONCTION NORD-MIDI. — VŒU DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BRUXELES. — Dans son rapport à l'assemblée générale annuelle, la Chambre de Commerce a formulé quelques considérations intéressantes relativement aux travaux publics :

**La jonction Nord-Midi.** — Au début de l'année, nous avons appris que les Chambres allaient être appelées à prendre une décision au sujet de la jonction Nord-Midi. Il était du devoir du Comité Central de témoigner à ce moment, qu'il ne se désintéressait nullement d'une question aussi importante à laquelle d'ailleurs il avait consacré tant d'études et de discussions.

Notre Section des Travaux et Services Publics, après un bref échange de vues, jugea que les circonstances actuelles, et notamment les conditions financières du pays, venaient renforcer les raisons déjà développées et les vœux émis. Elle confirma donc ses résolutions.

Le Comité Central, à son tour, reprit l'examen du problème. Une fois de plus, il se déclara partisan de la liaison directe des réseaux du Nord et du Midi. Il est indispensable de les mettre en relation, pour éviter des dangers qui s'aggravent en même temps que croît le trafic, pour dégager le pont-rails de Laeken, et pour améliorer les communications. Toutefois, il a, fort sagement à notre avis, refusé de se prononcer en faveur d'un tracé déterminé.

Il n'a pas cru devoir observer la même réserve en ce qui concerne la Gare Centrale, qu'il a jugée un travail inutile.

A l'unanimité, l'assemblée a adopté le vœu suivant :

« Le Comité Central de la Chambre de Commerce de Bruxelles, réuni le 12 mars 1923, ayant pris connaissance du vœu émis relativement à la Jonction Nord-Midi et à la Gare Centrale par la Section des Travaux et Services publics;

» Rappelant les vœux antérieurs de la Chambre de Commerce concernant une jonction ainsi que les lignes Bruxelles-Midi-Gand-Saint-Pierre et Muisen-Hal.

» Vu l'état des finances du pays, qui impose l'économie dans tous les domaines, les dépenses somptuaires devant être radicalement supprimées;

» Vu la situation lamentable dans laquelle se

trouve un des plus beaux quartiers de la capitale et la perte considérable de revenus subie par la ville de Bruxelles;

» Adjure le Gouvernement de renoncer à la Gare Centrale et insiste pour que les Chambres législatives prennent sans retard une décision au sujet d'une jonction, la plus pratique et la moins coûteuse, et ce dans l'intérêt du commerce bruxellois. »

Permettez-nous d'y ajouter le vœu de voir, à très bref délai, nos Chambres prendre une décision.

**LE VOUTEMENT DE LA SENNE.** — « L'étude de la question du voûtement de la Senne a été l'un des plus importants objets sur lesquels a délibéré notre Section des Travaux Publics. En un rapport remarquablement documenté, notre honorable collègue, M. V. Tahon, a développé les raisons qui commandent aux Administrations de poursuivre au travers des faubourgs en aval du boulevard d'Anvers, le travail qui a transformé Bruxelles et en a fait une ville moderne. »

Ces phrases, extraites de notre rapport pour l'année 1905, auraient pu être reprises presque textuellement ici

La question du voûtement de la Senne, si importante, si intéressante pour l'hygiène de l'agglomération bruxelloise, est restée jusqu'à présent à l'état de projet. Plusieurs tracés ont été élaborés, appelant le jeu des préférences des diverses administrations en cause. Notre Section des Travaux et Services publics s'en est préoccupée à nouveau, et elle fut unanime à réclamer l'exécution de cet ouvrage d'assainissement et d'embellissement de la capitale. C'est dans ce sentiment qu'elle a adopté l'ordre du jour suivant :

« La Section des Travaux et Services publics de la Chambre de Commerce de Bruxelles, réunie en séance le 13 novembre 1923, a émis le vœu suivant :

» Considérant qu'il importe de faire disparaître au plus tôt, au nom de l'hygiène publique, l'infect cloaque à ciel ouvert qui empeste l'atmosphère d'un populeux quartier de la capitale et déshonore celle-ci;

» Considérant qu'il est absolument nécessaire de créer, sans retard, une bonne voie d'accès, large, aisée et directe vers nos installations maritimes,



voie qui constituera le premier tronçon du grand boulevard destiné à relier convenablement les deux grandes villes du pays;

» Sollicite des pouvoirs publics le prompt achèvement du voûtement de la Senne dans la partie aval de Bruxelles et la création sur ce voûtement d'un grand boulevard conduisant, d'une part, aux installations maritimes et à Anvers, d'autre part, à la gare de Schaerbeek. »

**LE TUNNEL DU CINQUANTENAIRE.** — On va l'entreprendre enfin, ce fameux tunnel du Cinquantenaire qui, passant sous l'avenue de Tervuren, doit relier entre elles directement la gare d'Etterbeek-Cinquantenaire et la gare du Parc Josaphat. L'adjudication vient d'avoir lieu, le ministre doit approuver encore le résultat de celle-ci, ce qui sera l'affaire de quelques jours — et l'entrepreneur recevra ordre de commencer ses travaux dans le plus bref délai. Il s'agit ici d'une entreprise représentant une dépense de 16 millions de francs.

L'exécution de ce travail va permettre à l'Administration des Chemins de fer d'alléger notablement le trafic qui s'effectue par la ligne de ceinture. Les trains de marchandises venant du Quartier-Léopold ne passeront plus désormais par la ceinture. Tout ce trafic sera détournée par la voie de Watermael - Cinquantenaire - Schaerbeek. Les conséquences de cette mesure sont que, plus de la moitié du trafic actuel du Quartier-Léopold par la ligne de ceinture ne s'effectuera plus par cette voie.

A dater du 15 juillet, en effet, plus aucun wagon de grosses marchandises ne sera affecté à la gare du Quartier-Léopold et les arrivages de charbons notamment se feront à Etterbeek-Cinquantenaire ou à Schaerbeek-Josaphat. Ceci permettra à l'administration de donner enfin à la gare du Quartier-Léopold toutes les extensions souhaitables en ce qui concerne le service des voyageurs qui deviendra sa destination exclusive. On améliorera cette gare dans la mesure voulue; les quais seront élargis et l'on établira des abris pour les voyageurs qui réclamaient ces travaux depuis longtemps.

Pour les Bruxellois aussi la mesure prise est intéressante, en ce sens que le passage à niveau de la rue Belliard s'en trouvera notablement dégagé.

Actuellement la circulation est, à tout instant, suspendue par le passage des trains de marchan-

dises et par les manœuvres des locomotives. Désormais donc, la circulation ne sera plus interrompue pour le public que par le passage des trains de voyageurs à des heures régulières, ce dont tout le monde se réjouira.

Ajoutons que l'Administration se propose de donner une extension considérable à la gare du Parc Josaphat pour pouvoir desservir, dans des conditions très faciles, tout ce quartier du nouveau Schaerbeek, admirablement situé et où le mouvement de la bâtisse prendra un essor considérable dès que le prix des matériaux deviendra plus raisonnable.

(«Chronique des Travaux Publics», 16 juin 1924.)

**URBANISME. — L'ARCHITECTE ET L'URBANISME.** — Le « Royal Institute of British Architects » a décidé de créer un diplôme spécial en urbanisme. Le Conseil a posé les principes généraux suivants : 1° Chaque ville possède un caractère individuel spécial qui devra trouver son expression dans le plan; 2° Les beautés naturelles, telles que collines, bois, arbres remarquables, ruisseaux et lacs ne doivent pas seulement être respectés, ils doivent être mis en relief, il faut en tirer parti dans le plan comme de facteurs importants et déterminants; 3° Les lignes principales de transit doivent avoir la direction exigée et toujours en tenant compte de la topographie du lieu; 4° L'art du tracé, cet art de combiner avec jugement et avec goût des éléments nombreux est tout aussi essentiel dans la réussite de l'aménagement d'un quartier ou d'un faubourg que dans le projet d'un grand bâtiment; un tracé qui n'est que géométrique est insuffisant; 5° De longues rues droites, quand on les adopte, devraient avoir un but défini; 6° Les points de vue devraient en général être bornés à ce que la vue peut embrasser aisément. Tous les panoramas devraient autant que possible recevoir un cadre approprié; 7° Le groupement et l'arrangement des principaux édifices et des espaces libres devraient être étudiés en vue de constituer d'heureux ensembles architectoniques et aucun projet d'aménagement ne peut être regardé comme satisfaisant s'il ne renferme assez d'espaces libres. (« The Architect and Town Planning ». London, Journal of the Royal Institute of British Architects, 24 novembre 1923. N° 2, p. 57.)

(D'après les Tablettes documentaires n° 392.)

## Les assemblages par pointes dans les charpentes en bois



Les assemblages par pointes sont très rarement employés pour les charpentes en bois; même pour les travaux provisoires on préfère avoir recours aux assemblages courants qui exigent cependant une main-d'œuvre experte qui devient tous les jours plus rare et plus chère. On ne confie les charpentes qu'à des charpentiers, les entreprises de bâtiments n'ont pas encore pris l'habitude d'appliquer à ces travaux les manœuvres spécialisées, elles n'y parviendront que grâce aux assemblages de charpente par pointes. Ces sujétions font souvent reculer devant l'emploi du bois pour des charpentes et donnent un avantage apparent à d'autres matériaux.

Les assemblages ordinaires exigent en général l'emploi de pièces équarries dont l'approvisionnement demande des délais et dont le prix est plus élevé que celui des éléments standard comme les planches, bastaings et madriers qui constituent les charpentes clouées. Le bois est cependant le matériau de construction idéal, même dans les circonstances actuelles; il possède, à poids égal, une résistance supérieure à celle de l'acier; et, à résistance égale, il coûte également beaucoup moins et l'économie résultant du poids propre s'ajoute à celle du prix de revient.

L'emploi des charpentes clouées se répand cependant peu à peu; on construit souvent des hangars et des baraques de chantier avec des chevrons en planches clouées deux à deux près du faite pour remplacer les fermes avec un entrain retroussé également en planches clouées. Pour les sheds d'usine, un certain nombre de constructeurs recommandent les chevrons fermes espacés de 0.60 à 0.80 constitués par un triangle, sorte de poutre en treillis en planches, dont la hauteur per-

met de réaliser un matelas d'air entre la toiture reposant sur la membrure supérieure et le plafond cloué sur la membrure inférieure; une membrure supérieure de 120/34 et une membrure de 100/27 nous ont donné satisfaction pour des portées de 6 à 8 mètres entre les poutres principales.

La charpente clouée est indispensable pour réaliser un grand nombre de types de toiture, c'est la meilleure manière de réaliser les formes un peu compliquées, tours cintrées en élévation, coupoles, lucarnes, gabarits de plafonds suspendus. Les assemblages cloués sont très souvent employés pour la construction de cintres, aussi bien pour la construction par vaux que pour certains cintres en treillis ayant à résister à des moments fléchissants importants. Certaines entreprises ont même construit en planches et madriers cloués des mâts de grue et des bigues qui leur donnent toute satisfaction.

Pendant la guerre, ce procédé a permis de construire avec des échantillons courants des poutres en treillis clouées pour des ponts de portée assez grande, qu'il eût été impossible de réaliser avec les bois disponibles sur place; les Anglais avaient établi à Soissons un tel pont dès le début de la guerre qui a duré plusieurs années.

On reproche aux assemblages par pointes leur démontage difficile, mais quiconque a entrepris le démontage d'une charpente assemblée sait ce qu'il reste de la plupart des tenons et des mortaises, sans compter les difficultés que l'on doit surmonter pour dégager les assemblages. La vraie raison de ce reproche est plutôt un certain mépris pour un travail trop facile de manœuvre par rapport aux savantes épures des ouvriers charpentiers.





Les circonstances actuelles nous obligent à rechercher les méthodes qui permettent d'employer le moins possible le travail de la main-d'œuvre trop difficile à trouver; il est préférable de remplacer la technique du chantier par une étude un peu plus poussée au bureau d'étude. Une épure facile à reproduire avec des surfaces de clouage largement étudiées permettra à un manoeuvre de réaliser une charpente plus rigide que l'œuvre du meilleur maître-charpentier. Les assemblages par boulons présenteraient les mêmes avantages de simplicité avec une mise en œuvre plus longue, mais on sait qu'avec les boulons le bois cède par compression longtemps avant que le métal n'atteigne sa limite de résistance au cisaillement; l'assemblage qui a subi plusieurs efforts prend du jeu par suite de l'ovalisation des trous, les

pointes, au contraire, augmentent autant qu'il est nécessaire la surface de bois qui pourrait s'écraser; l'adhérence des surfaces en contact, puissamment serrées par des coups de marteau successifs, augmente encore la résistance; l'assemblage n'a aucun jeu et il joint à sa solidité dans le sens où il doit normalement travailler une grande rigidité dans les autres sens. Enfin, l'assemblage par pointes n'affaiblit pas les sections aux points d'assemblages comme les trous de boulons ou les trous de rivets dans la charpente métallique, la section aux assemblages n'est pas réduite par rapport à la section courante, aucun poids inutile n'augmente les efforts dans les différentes pièces

Paul RAZOUS.

(« Journal du Bâtiment et des Travaux publics »).

L'EMPLOI DE L'ACIER DANS LA CONSTRUCTION DES BATIMENTS. — « L'Iron Age », du 14 septembre, donne la description d'un nouveau mode de fabrication des aciers profilés, destiné à en étendre l'emploi dans la construction des bâtiments. Ce nouveau type d'acier présente des sections profilées en I et en U pesant seulement le tiers des poutres obtenues à la manière ordinaire par le laminage à chaud.

Il y avait une quinzaine d'années, on se servait déjà de tôles minces découpées en bandes et auxquelles l'on donnait la forme d'U, puis on réalisait les profils en I en rivant dos à dos deux poutres en U. Les tôles non profilées, mais découpées en lames étroites, remplaçaient aussi les latis de bois.

Un nouveau procédé consiste à opérer de la manière suivante. Des barres de 0 m. 15 à 0 m. 20 de largeur et 0 m. 09 d'épaisseur, pesant de 137 à 340 kilogrammes, constituent la matière première. On les lamine à chaud pour en faire des bandes de 40 m. de longueur et 0 m. 53 de largeur, qui s'enroulent sur elles-mêmes. Quand les bobines ainsi

formées sont refroidies, on les fait passer entre des rouleaux qui leur donnent à froid le profil en U. Deux de ces profilés associés dos à dos sont soudés électriquement et constituent les profils en I. Les extrémités sont sciées et les barres sont revêtues d'une couche de peinture par simple trempage. Toutes les opérations, jusqu'à la mise en peinture, se font à l'aide d'une série de rouleaux montés sur des tables. On obtient ainsi un prix de revient très intéressant. L'emploi de ce métal désigné en Amérique sous le nom de « Steel Lumber », a permis de réaliser de sérieuses économies dans la construction, le béton n'étant plus employé qu'en couches minces, juste suffisantes pour protéger l'acier contre l'oxydation et le contact du feu, et la main-d'œuvre étant très diminuée, car cette carcasse métallique supprime tous les travaux provisoires qu'on était obligé de faire pour maintenir le béton jusqu'à ce qu'il ait fait prise.

L'emploi de ces profilés est déjà très répandu en Amérique.

(D'après le « Génie Civil », décembre 1922.)

## LE VADE-MECUM DU CONTRIBUABLE Taxe professionnelle des personnes exerçant une profession libérale

*Nous attirons tout particulièrement l'attention des architectes sur les nouvelles dispositions fiscales qui s'appliquent à leur profession. Le journal Le Soir les a fort clairement résumées en un article que nous reproduisons ci-dessous*

L'article 5 de la loi du 28 février 1924, complète l'article 30 des lois coordonnées des 29 octobre 1919 et 30 août 1920, et impose aux personnes exerçant des professions libérales, charges ou offices, la tenue d'une comptabilité spéciale destinée à la détermination exacte de leurs revenus professionnels. Cet article est ainsi conçu :

« Les personnes exerçant des professions libérales, charges ou offices sont tenues, sous peine d'une amende de 500 francs pour toute infraction, de délivrer un reçu daté et signé de leurs honoraires, commissions ou autres rémunérations quelconques.

» Ce reçu est extrait d'un carnet à souches dont le modèle sera déterminé par le ministre des Finances. Celui-ci ne pourra exiger l'inscription sur les souches et sur les volants du carnet que du montant global des honoraires, commissions ou rémunérations, ainsi que du nom de celui qui en était débiteur.

» Toute personne qui effectue un paiement de l'espèce, sans exiger le reçu, est responsable de l'amende, solidairement avec l'intéressé.

» La délivrance d'un reçu n'est pas obligatoire pour les personnes soumises à une discipline professionnelle si celles-ci tiennent un journal, indiquant, jour par jour, et par catégories, le montant de leurs recettes et de leurs dépenses professionnelles. Toute omission à ce sujet entraîne l'application de l'amende prévue ci-dessus.

» Le modèle du journal est déterminé par le ministre des Finances. Ce journal est coté et paraphé par le contrôleur des contributions du ressort ».

En principe, c'est donc le carnet à reçus qui doit être tenu par les redevables visés dans la disposition nouvelle.

Cependant, les avocats, les notaires, les avoués, les huissiers et les médecins, qui sont soumis à une discipline professionnelle, peuvent remplacer ce carnet à souches par un journal, où ils indiquent, jour par jour, et par catégories, le montant de leurs recettes et de leurs dépenses professionnelles.

Dans ce cas, les quittances non extraites du carnet à souches doivent, pour dégager la responsabilité des clients, mentionner le numéro d'ordre de leur inscription au journal, tenu en lieu et place du dit carnet.

Avant de mettre le journal en usage, celui-ci doit être coté et paraphé par le contrôleur divisionnaire, qui a apposé, en première page, la mention suivante :

« Le présent journal, qui sera utilisé par M... (nom, prénoms, profession et adresse), a été coté et paraphé aujourd'hui (jour, mois et année) par le contrôleur soussigné ».

On trouvera au bas de cet article, le modèle du carnet à souches.

Le journal est conforme au modèle suivant :

Feuille de titre :

Royaume de Belgique

Ministère des Finances

Administration des Contributions directes,  
douanes et accises.

Année 192.....

Journal.

tenu en exécution de l'article 30 des lois coordonnées relatives aux impôts sur les revenus (art. 5 de la loi du 28 février 1924).

Le présent journal, qui sera utilisé par M..... (nom, prénoms, profession et adresse), a été coté et paraphé aujourd'hui (jour, mois et année) par le contrôleur soussigné.

Cachet du contrôle,

Signature :

Les autres feuillets comportent les colonnes suivantes :



## A. — Pour les avocats et les avoués.

- Colonne 1. — Date (mois et jour);  
 Colonne 2. — Noms des clients ou références permettant de les identifier;  
 Colonnes 3, 4, 5 et 6. — Montant des sommes touchées du chef : de consultations; d'affaires plaidées introduites ou transigées; d'arbitrages; d'abonnements;  
 Colonne 7. — Montant des autres recettes (provisions, etc.);  
 Colonne 8. — Total des colonnes 3 à 7;  
 Colonnes 9 et 10. — Montant des déboursés; des dépenses professionnelles de toute nature.  
 Colonne 11. — Observations.

## B. — Pour les notaires.

- Colonne 1. — Dates (mois et jour);  
 Colonne 2. — Noms des clients ou références pour les identifier;  
 Colonnes 3 et 4. — Montant des sommes touchées du chef : d'actes tarifés; d'autres actes;  
 Colonne 5. — Montant des autres recettes (provisions, etc.);  
 Colonne 6. — Total des colonnes 3 à 5;  
 Colonnes 7 et 8. — Montant des déboursés, dépenses professionnelles de toute nature;  
 Colonne 9. — Observations.

## C. — Pour les huissiers.

- Colonne 1. — Dates (mois et jour);  
 Colonne 2. — Noms des clients ou références permettant de les identifier;  
 Colonnes 3, 4, 5, 6. — Montant des sommes touchées du chef d'actes tarifés; d'actes non tarifés; contrats; ventes volontaires; déclarations préalables aux ventes et autres actes.  
 Colonne 7. — Total des colonnes 3 à 6;  
 Colonnes 8 et 9. — Montant des déboursés; dépenses professionnelles de toute nature;  
 Colonne 10. — Observations.

## D. — Pour les médecins.

- Colonne 1. — Dates (mois et jour);  
 Colonne 2. — Noms des clients ou références permettant de les identifier;  
 Colonnes 3, 4, 5, 6 et 7. — Montant des sommes touchées du chef de visites au domicile des clients; du chef de consultation chez le médecin; du chef d'opération;

par notes périodiques; du chef de soins donnés à des membres d'administrations publiques ou privées, de sociétés, etc.

- Colonne 8. — Total des colonnes 3 à 7;  
 Colonnes 9 et 10. — Montant des déboursés; dépenses professionnelles de toute nature;  
 Colonne 11. — Observations.

Toutes les recettes effectuées à titre professionnel doivent donner lieu à inscription au carnet ou au journal sans distinguer si le montant en a été versé en espèces ou en nature, ou bien si elles font l'objet d'un versement ou d'un virement au compte-chèques postaux, au compte-courant ou au compte de dépôt dans un établissement financier. Dans cette dernière éventualité, le reçu peut rester attaché à sa souche à la condition qu'il soit dûment annulé.

La remise d'une provision ou d'un acompte entraîne, tout comme un règlement définitif, l'inscription dans le carnet de reçus ou dans le journal. Les enregistrements relatifs aux encaissements ultérieurs effectués pour une même affaire rappellent les inscriptions précédentes.

Si, en cas de provision, celle-ci dépasse la somme réellement due, une déduction à due concurrence, justifiée par une note succincte, est opérée, au moment de la clôture du compte, soit au carnet, soit au journal.

La non-délivrance d'un reçu extrait du carnet, dans le cas où ce reçu est exigible, entraîne, tant pour le professionnel que pour le client, l'application d'une amende de 500 francs.

Il en est de même, pour le professionnel seulement, quant à l'omission d'inscription d'une recette dans le journal, lorsque celui-ci remplace le carnet à souches.

L'inspection du carnet à souches et du journal — ainsi que les documents auxquels ce dernier se réfère — ne peut être effectuée que par un fonctionnaire ayant le grade de contrôleur, et moyennant autorisation du ministre des Finances. Cette autorisation n'est sollicitée que lorsque les intéressés refusent de laisser procéder à la vérification amiable de leur carnet ou de leur journal.

BERNES.

## Concours pour un projet de monument funéraire et pour un projet de chapelle funéraire

### Programme et règlement

Article premier. — Désirant réagir contre la banalité courante des monuments funéraires, la Société Granitière du Nord, Gaudier-Rembaux, à Aulnoye (Nord), ouvre, sous les auspices de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, un concours pour un projet de monument funéraire et pour un projet de chapelle funéraire, destinés à être érigés dans un cimetière.

Ce concours est ouvert entre tous les architectes belges.

Art. 2. — Toute initiative est laissée aux concurrents quant à la forme de ces monuments, dont les dimensions maxima seront :

Pour le monument. — Terrain : (façade) 2,00 × 2,75 (côté). Monument : (façade) 1,20 × 2,00 (côté).

Pour la chapelle. — Terrain : (façade) 2,00 × 3,00 (côté). Chapelle : (façade) 1,60 × 2,10 (côté).

Hauteur : ad libitum.

La pierre employée sera du granit dur de Lanhélin (Bretagne) dont un échantillon est visible au local de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, rue Ravenstein, 3, à Bruxelles, tous les jours de 14 à 18 heures.

Il est essentiel que les concurrents tiennent compte, dans l'élaboration de leurs projets, de la nature de la pierre.

Art. 3. — Le concours a une seule épreuve.

Chaque projet comprendra deux élévations (face et profil), plan et coupe, dressés à l'échelle de 5 centimètres par mètre, et sera accompagné d'un croquis perspectif et d'une épure grandeur d'exécution, au choix du concurrent.

Art. 4. — Les dessins devront être déposés au local de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, rue Ravenstein, 3, à Bruxelles, ou être remis sous pli recommandé à la poste, au plus tard le 31 juillet 1924 avant 10 heures du matin.

Les envois seront anonymes et seront accompagnés :

a) D'une enveloppe cachetée renfermant le nom de l'auteur et portant la souscription : « Nom et adresse du concurrent ».

b) D'une seconde enveloppe portant extérieurement la mention : « Election d'un délégué » et contenant le nom d'un architecte que le concurrent désire voir figurer au sein du jury.

Ces deux enveloppes porteront le même insigne que le projet.

Art. 5. — Le jury sera composé comme suit :

a) M. Oscar Simon, architecte délégué de la Société Granitière du Nord.

b) M. Georges Dufas, architecte délégué de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

c) Un délégué des concurrents.

Art. 6. — La Société Granitière du Nord s'engage formellement à respecter les décisions du jury.

Art. 7. — La Société Granitière envisage la possibilité, si le concours répond à ses espérances, d'exposer l'exécution d'un des projets à l'exposition des arts décoratifs de Paris en 1925.

Art. 8. — Une somme de **mille six cent cinquante francs** sera mise à la disposition du jury pour récompenser les projets classés.

La Société Granitière du Nord aura la propriété des dessins primés et aura la faculté de les faire exécuter autant de fois qu'elle le désire, soit en Belgique, soit à l'étranger, moyennant le paiement aux lauréats d'un droit d'auteur de **trois cents francs** par reproduction.

La Société organisatrice informera la S. C. A. B. de chaque cas de reproduction des projets primés. Pour garantie, le cas échéant, sa comptabilité pourra être vue par un délégué nommé par la S. C. A. B.

Art. 9. — Le jugement sera rendu au plus tard six semaines après la remise des projets. Ceux-ci seront exposés publiquement.



## Conférence internationale de l'aménagement des villes

du 2 au 9 juillet 1924, à Amsterdam (Pays-Bas), organisée par la Fédération Internationale des Cités-Jardins et de l'Aménagement des Villes

\*\*\*\*\*

La Conférence est organisée par les soins de la Fédération et de l'Institut Néerlandais de l'Habitation et de l'Aménagement des Villes.

La Conférence organisée par la Fédération aura lieu à Amsterdam (Pays-Bas) du 2 au 9 juillet 1924, conformément à la décision prise lors de la Conférence de Gothembourg (août 1923).

Les principales questions inscrites à l'ordre du jour sont les suivantes :

- a) **L'Aménagement régional en relation avec la vie des grandes Villes.**
- b) **Les Parcs et les systèmes de Parcs. La Recréation.**

Nous joignons à la présente un programme provisoire. On verra par ce document que des personnes connues pour leur grande compétence ont promis de présenter des rapports.

Les problèmes se rattachant aux objets précités seront traités par de véritables techniciens. Des personnes faisant partie d'Administrations d'état ou municipal dans un grand nombre de pays, ainsi que le Comité de la Fédération, sont d'avis que des échanges de vues apporteront un grand intérêt à la Conférence d'Amsterdam et rendront de précieux services.

Les Pays-Bas possèdent un grand nombre de villes intéressantes, en particulier Amsterdam, Rotterdam et La Haye. Des visites d'études de ces villes et de plusieurs autres seront organisées à l'occasion de la Conférence. Les Pays-Bas ont joué également un rôle très important en ce qui concerne la construction d'habitations après la guerre : l'aide de l'Etat a en effet été accordée pour 142,000 maisons nouvelles depuis le com-

mencement de 1918 (la population actuelle du pays entier est de 7 millions d'habitants environ). Des visites seront faites à quelques-uns des groupes d'habitations construits.

**Rapports.** — Les rapports seront imprimés et distribués plusieurs semaines avant la Conférence afin que les délégués puissent en prendre connaissance avant les séances et se préparer à la discussion des questions traitées.

**Droits d'inscription.** — Les droits d'inscription seront : pour les délégués, une livre sterling par personne. Pour les dames accompagnant les délégués, 10 shillings par personne. Les membres de la Conférence recevront les rapports, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, et le compte rendu des délibérations. Ils auront également le droit d'entrer gratuitement à l'exposition organisée en même temps que la Conférence.

**Exposition.** — Une Exposition internationale de plans, dessins et photographies se rapportant aux questions traitées à la Conférence sera organisée.

### PROGRAMME

Les séances auront lieu dans la grande salle de l'Université d'Amsterdam.

#### Mercredi 2 juillet :

Le Secrétariat de la Conférence sera ouvert toute la journée.

#### L'après-midi :

Assemblée générale annuelle de la Fédération Internationale des Cités-Jardins et de l'Aménagement des Villes.

#### Le soir :

Réception intime (des renseignements détaillés au sujet de cette réunion et d'autres de même sorte seront donnés ultérieurement).

**Jeudi et Vendredi 3 et 4 juillet :**

## L'AMENAGEMENT REGIONAL EN RELATION AVEC LA VIE DES GRANDES VILLES.

Les rapports suivants seront présentés et discutés :

- « La Ville moderne », par J. Grandpré-Molière, Ingénieur Civil, Vice-Président du Conseil Néerlandais de l'Aménagement des Villes.
- « La nécessité d'un plan régional », par Raymond Unwin, Architecte en Chef pour l'Habitation au Ministère de l'Hygiène de Grande-Bretagne.
- « L'étude préliminaire d'une région », par Patrick Abercrombie, Professeur d'Art urbain à l'Université de Liverpool.
- « Le plan régional » :
  - (a) Les aspects généraux, par Léon Jaussely, Architecte en Chef du Gouvernement français, Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.
  - (b) Les quartiers commerciaux, industriels et d'habitation et leurs emplacements respectifs, par Thomas Adams, Directeur du Service du Plan de New-York et de ses environs.
  - (c) L'assainissement, par François Sentenac, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Chef du Service de l'Assainissement de la Seine.
  - (d) Les espaces libres, par le D<sup>r</sup> F. Schumacher, Architecte chargé des Services de l'Aménagement et de l'Habitation de la ville de Hambourg.
  - (e) Les transports, par R. Verwilghen, Directeur du Service des Régions libérées au Ministère belge de l'Intérieur.
- « Le plan régional et le développement des villes satellites », par C.-B. Purdom, Directeur Financier de la Cité-Jardin de Welwyn.
- « Les problèmes locaux en relation avec le plan régional », par le D<sup>r</sup> Van Poelje, Chef du Service municipal de l'Enseignement de

La Haye, ancien Secrétaire communal de la ville du Helder.

Rapports spéciaux relatifs aux plans régionaux d'aménagement :

1. « New-York », par Flavel Shurtleff, Secrétaire chargé des Relations extérieures pour le Plan de New-York et de ses environs.
2. « Le District de la Ruhr », par le Docteur Schmidt, Ingénieur Civil, Directeur du Service du développement régional dans le District de la Ruhr.
3. « Les plans régionaux pour la Hollande », par P. Bakker Schut, Ingénieur Civil, Directeur du Service municipal de l'aménagement et de l'habitation de La Haye.

## LES PARCS ET LES SYSTEMES DE PARCS. LA RECREATION.

Des rapports seront présentés par :

H. V. Hubbard, Professeur d'Architecture du paysage à l'Université d'Harvard (E. U.).  
Jacques Gréber, Architecte, Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes urbaines de Paris.

H. Cleyndert, Azn., de la Société néerlandaise pour la préservation des sites.

**Samedi 5 juillet :**

Visite d'Amsterdam.

**Dimanche 6 juillet :**

Visite de la banlieue d'Amsterdam et des Villes voisines. Visite probable d'Utrecht.

Départ le soir pour La Haye (Scheveningue).

**Lundi 7 juillet :**

Visite de La Haye.

**Mardi 8 juillet :**

Visite de Rotterdam. Une séance aura lieu dans cette Ville.

**Mercredi 9 juillet :**

Visite de Rotterdam et de Delft.

Le Secrétariat de la Conférence se tiendra à la disposition des Congressistes à Amsterdam depuis le 2 juillet. A partir du 6 juillet (soir), il se transportera à La Haye (Scheveningue).

CONSTRUCTIONS

METALLIQUES

ÉTABLISSEMENTS

# Chapel & Pluntz

SOCIÉTÉ ANONYME ● ● ● Firme exclusivement Belge depuis sa fondation en 1864  
 BUREAUX : 7, Rue René Dubreucq (Ex r de Vienne) MAGASINS et ATELIERS : 138, Chaussée de Wavre  
 IXELLES-BRUXELLES

Téléphone : 247.40

Directeur-Administrateur : MARTIAL CHAPEL

## Spécialité d'articles pour bâtiments :

Colonnes (plus de 200 modèles), Pilastres, Colonnettes ornées, Tuyaux de descente, Gargouilles, Châssis d'égouts, de Citernes, Sterfputs, Glissières de cheminée, Plaques d'ancrage, Marches et Grilles à jour, Cloches de calorifère, Barreaux, Pots de cuisine, Taques ornées, etc., Poulies, Volants, Engrenages et toutes Pièces Mécaniques. — Toutes pièces de Poêlerie d'Ornementation, Petite Mécanique, etc., en grande série.

### ATELIER DE NICKELAGE

MODELES ET PRIX SPECIAUX POUR ADJUDICATIONS PUBLIQUES EN :  
 Margelles (Trous d'homme), Avaloirs, Regards d'égouts, Tuyaux, Poteaux indicateurs, Can-  
 délabres, etc. ALBUMS OU PLANCHES SEPARÉES SUR DEMANDE

## Dépôt de Poutrelles en Acier

Fers et Aciers pour Constructions

RONDS, FILS, FEUILLARDS, etc. Coudés et façonnés sur demande suivant plans d'exécution pour BETON ARME. — Ingénieur spécialiste à la disposition des entrepreneurs et architectes pour devis, dessins, élaboration de plans, calculs de résistance, etc.

Boulons - Perçage - Charpentes - Gitages complets - Poutres rivées, etc.



PRIX DE L'ABONNEMENT A L'ANNEE EN COURS (IV<sup>e</sup> VOLUME) Belgique Etranger  
Francs Belges  
DE « LA CITE » . . . . . 10.00 15.00

Tout nouvel abonné peut obtenir, à titre de prime :

- a) Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années de « La Cité », au prix réduit de . . . . . 5.00 7.50  
(Le prix en librairie est de 10 francs Belgique, 15 francs étranger).
- b) *Le Cœur de la Ville de Bruxelles*, par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gürlitt sur la « Conservation du cœur d'anciennes villes ». Une brochure de 24 pages. (Prix en librairie : 2 francs.) . . . . . gratuit
- c) *L'Abbaye de la Cambre*, par G. des Marez. (Prix en librairie : fr. 1.50). . . . . gratuit

**Editions " TEKHNE "**

- LA CITE*. Première année. (Rare.) . . . . . fr. 20.—
- L'Art et la Société*, par H.-P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue « Art et Technique » (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés . . . . . fr. 20.—
- Paul Hankar (1859-1901)*, par Charles Conrardy et Raym. Thibaut. Une brochure illustrée . . . . . fr. 3.—
- Matériaux de substitution dans la construction de maisons*, par J. Seroen, architecte. Une brochure illustrée . . . . . fr. 2.—
- L'habitation coloniale Sa construction au Congo Belge*, par Gast. Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée . . . . . fr. 3.—
- Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail*, par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée . . . . . fr. 1.—
- L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque*, par Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste . . . . . fr. 1.—
- LA REVUE « TEKHNE »** Collection complète de la 2<sup>me</sup> année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés . . . . . fr. 15.—

Pour s'abonner à « La Cité » ou obtenir des livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux n° 166.21 Revue « La Cité », la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.